

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue de l'occupation et de l'exploitation de cellules commerciales sur le Port
Camille Rayon de Vallauris Golfe-Juan**

AVIS DE PUBLICITE AOT

N°2025-1

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS (ci-après « **D MARIN** »)
Quai Napoléon, Port Camille Rayon à Vallauris Golfe Juan (06220)

D MARIN est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le Port Camille Rayon à Vallauris Golfe-Juan signé le 8 juillet 2024 avec la ville de Vallauris Golfe-Juan.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

Les occupants des cellules commerciales du Port Camille Rayon à Vallauris Golfe-Juan, installés depuis la précédente concession, souhaitent maintenir leur présence sur le site portuaire, jusqu'au début des travaux devant être réalisés par D MARIN sur le site, à l'horizon de l'été 2026.

Ils ont ainsi manifesté leur intérêt auprès de D MARIN en vue d'occuper, de façon temporaire avant le début de réalisation des travaux portuaires, les dépendances du domaine public listées ci-dessus :

- Cellules n° 1-2, située quai d'honneur, d'une superficie de 188 m² – bureau – location et gestion des navires
- Cellules n° 3-4-5-6, située quai d'honneur, d'une superficie de 392 m² – accastillage bateaux
- Cellule n° 10, située quai d'honneur, d'une superficie de 74 m² – bureau – production œuvres discographiques
- Cellules n° 11-12, située quai d'honneur d'une superficie de 148 m²– bureau – construction d'embarcations
- Cellules n° 15-16, située quai d'honneur d'une superficie de 148 m² – bureau – organisation d'évènements liés à la navigation
- Cellule n° 17, située quai nord, d'une superficie de 101 m² – bureau – construction navale
- Cellule n° 19, située quai nord, d'une superficie de 73 m² – restauration
- Cellule n° 20, située quai nord, d'une superficie de 73 m² – bureau – agence immobilière
- Cellules n° 21-22, située quai nord, d'une superficie de 146 m² – bureau – vente de bateaux
- Cellules n° 23-24, située quai nord, d'une superficie de 146 m² – bureau – vente de bateaux
- Cellules n° 29-30, située quai nord, d'une superficie de 146 m² – bureau – vente de bateaux
- Cellules n° 31-32, située quai nord, d'une superficie de 146 m² – restauration
- Cellule n° 33, située quai nord, d'une superficie de 73 m² – restauration
- Cellules n° 35-36, située quai nord, d'une superficie de 146 m² – restauration
- Cellule n° 37, située quai nord, d'une superficie de 73 m² – restauration
- Cellule n° 38, située quai nord, d'une superficie de 50 m² – bureau – vente de bateaux
- Cellules n° 41-42, située quai nord, d'une superficie de 148 m² – restauration

- Cellule n° 43, située quai nord, d'une superficie de 74 m2 – restauration
- Cellules n° 45-46, située quai nord, d'une superficie de 146 m2 – restauration
- Cellules n° 49-50, située quai nord, d'une superficie de 146 m2 – restauration
- Cellules n° 51-52, située quai est, d'une superficie de 252 m2 – restauration
- Cellule n° 53, située quai est, d'une superficie de 102 m2 – restauration
- Cellule n° 54, située quai est, d'une superficie de 76 m2 – bureau – vente de bateaux
- Cellule n° 54B, située quai est, d'une superficie de 25 m2 – bureau – location de bateaux, formation permis
- Cellule n° 57, située quai est, d'une superficie de 102 m2 – bureau – pièces mécaniques, matériaux pour navires
- Cellules n° 59-60-61, située quai est, d'une superficie de 226 m2 – restauration
- Cellule n° 64 annexe capitainerie, située quai d'honneur, d'une superficie de 27 m2 – bureau – vente et gestion de bateaux

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », D MARIN entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent portant sur les cellules commerciales susvisées, et relatives à la délivrance des titres projetés, par application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Précisons en outre que l'occupation **d'autres cellules commerciales**, qui sont à ce jour **vides** de toute occupation, est également possible : elles font l'objet **d'un avis de publicité séparé (avis de publicité AOT n°2025-2)**, auquel vous pouvez vous reporter si vous souhaitez occuper une cellule commerciale.

Compte tenu du nombre de cellule libre, D MARIN estime que le nombre d'AOT disponible n'est a priori pas limité pour exercer une activité commerciale sur le port. Toutefois, en fonction du nombre de candidats au présent appel à manifestation d'intérêt concurrent, D MARIN se réserve le droit de mettre en œuvre la procédure de sélection visée au premier aliéna de de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEES :

1) AOT

- Objet des autorisations : autorisations conventionnelles d'occupation temporaire du domaine public non constitutives de droits réels portant sur des cellules commerciales situées sur le port Camille Rayon de Vallauris Golfe-Juan, en vue de l'exploitation d'un commerce.
- Durée prévisionnelle des autorisations : l'AOT sera établie à compter, normalement, du 1er mars 2025 et jusqu'au début des travaux sur le port que nous prévoyons au 31 juillet 2026, avec un décalage possible de quelques semaines.
- Montant de la redevance annuelle : 250€HT/m2/an (hors charges, hors terrasses).

- Octroi de droits réels : non.

- Lieu d'exécution : Port Camille Rayon situé à Vallauris Golfe-Juan

SECTION IV – DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Les candidats qui souhaiteraient répondre au présent Appel à Manifestation d'intérêt devront constituer un dossier de présentation de leur candidature permettant d'apprécier :

- La solidité financière de l'entité candidate
- Les moyens techniques et en personnel du candidat
- Ses références professionnelles
- La description succincte de son projet
- Tout autre élément d'appréciation permettant de démontrer la capacité du candidat à contribuer à la réussite de son projet.

SECTION V - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis :

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS

Quai Napoléon, Port Camille Rayon

06220 Vallauris Golfe-Juan

Tél. : **04 93 63 30 30**

Date limite pour manifester son intérêt : **date de publication + 21 jours.**

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront faire une demande écrite à D MARIN

Personne à contacter :

Monsieur Jean PRIEUR

Courriel : jprieur@d-marin.com

Date de publication du présent avis : 03/02/2025